

Dakar, 2 mars 2018

**Discours de M. Ousmane BATOKO**  
**Président de la Cour suprême du Bénin**  
**Président de l’AHJUCAF**

Comme le dit un adage de chez moi, c’est par l’endroit où on est monté dans l’arbre que l’on doit descendre. En le citant, je voudrais nous rappeler et nous rappeler que c’est ici-même à Dakar, en novembre 2014, qu’à l’occasion d’un colloque international que ce beau pays, le Sénégal, a accepté d’abriter, que notre réseau, l’association des hautes juridictions de cassation francophones, en relation avec l’ONUUDC, a décidé d’ouvrir le chantier de la réflexion collective sur la Thématique centrale de notre rencontre. C’est pour cela que je trouve tout à fait normal que nous nous retrouvions en ces mêmes lieux et dans cette même ville, pour apprécier le chemin parcouru dans cette réflexion et en tirer les enseignements qui s’imposent, afin de donner la forme et le contenu qu’il faut à notre action dans la prévention et la lutte contre le terrorisme.

J’en profite donc pour souligner que, jusque-là, l’action judiciaire et juridictionnelle contre le fléau est apparue et apparaît encore comme une action en aval, faisant et donnant suite à des actes criminels perpétrés ou en cours de préparation. Il conviendrait, à mon avis, que nous envisagions d’agir également en amont, dans une logique de pédagogie ciblée, sur les causes réelles et les fondements socio-politiques qui donnent naissance au terrorisme.

Même si nous retenons que le juge n’est pas un décideur politique, il peut sinon qu’il doit s’engager dans le sens de donner aux acteurs politiques les outils de bonnes décisions qui mettent la société à l’abris de tout ce qui peut entraîner ou favoriser le développement de toutes formes de fanatisme ou d’obscurantisme, lesquels sont les terreaux fertiles du terrorisme.

L’instruction d’un dossier, les échanges au sein du prétoire, la fouille approfondie des raisons ou des motifs des actes terroristes, constituent autant d’occasions pour bien appréhender la personnalité du terroriste. C’est à ce niveau qu’il conviendrait, pour le juge, de ne pas s’en tenir uniquement à une évaluation juridique des dépassements ou des débordements de la loi par l’individu, mais également, sinon surtout, d’aller au-delà de l’acte criminel et de ses conséquences, en s’interrogeant, en interpellant la société et sa culture, en questionnant le mode de gouvernance du pays. Il débouchera nécessairement sur un faisceau d’éléments capables de l’éclairer sur ce qu’il conviendrait de faire pour arrêter, sinon tuer dans l’œuf, toutes velléités et tout processus de naissance du terrorisme.

C’est une approche qu’il faut envisager en relation avec les acteurs politiques, la société civile, les autorités locales et traditionnelles.

En arrêtant mes observations à ce niveau, il me plaît de dire les profonds remerciements de notre association aux autorités et au peuple sénégalais pour la chaleur de leur accueil et pour la délicate attention dont chacun de nous fait l’objet depuis notre arrivée au pays de la Téranga.

Merci à vous M. le Ministre, de nous avoir honorés de votre si précieuse présence.

Merci également à nos partenaires de toujours dans cette belle aventure, en particulier aux gouvernements du Japon et du Canada, à l'Organisation internationale de la francophonie, à l'ONUDC ainsi qu'à Global Center.

Je dois ensuite féliciter ces partenaires pour avoir compris très tôt l'intérêt majeur qu'il y avait autour de ce chantier de la justice face au terrorisme pour la paix dans notre sous-région, voire, dans le monde.

Merci à vous Mesdames et messieurs tous ici présents de nous avoir honorés de votre présence si rassurante et si confortable.

Merci à tous de votre aimable attention.